



VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

À la séance régulière, qui sera tenue le **8 mai 2007**, à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE 2007-04 : LOT 2 421 792 (98, RUE IBERVILLE)

La demande est à l'effet de régulariser la résidence existante avec une marge arrière de 6,23 mètres au lieu des 9 mètres prescrits à la réglementation.

DÉROGATION MINEURE 2007-05 : LOT 2 070 175 (175, RUE ÉTIENNE-TRUDEAU)

La demande est à l'effet de permettre la subdivision d'un lot non desservi avec une largeur en front de 45,2 mètres au lieu des 48,7 mètres prescrits à la réglementation.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes, lors de la séance régulière du 8 mai 2007.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 18 AVRIL 2007.

Le greffier,

Jacques Robichaud, avocat

/vc

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jacques Robichaud, certifie par la présente que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à l'hôtel de ville, le 18 avril 2007 et en le publiant dans le journal Première Édition du samedi 21 avril 2007.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 18 avril 2007.

Le greffier,

Jacques Robichaud, avocat

/vc